

**C. — HORLOGERIE (CHRONOMÈTRES, CHRONOSCOPES, CHRONOGRAPHES, HORLOGES ÉLECTRIQUES, ETC.)**

**440. — GÉRARD** (Antoine-Joseph), 5, place Saint-Lambert, à Liège.

Un système d'horloge électrique.  
(Grande galerie.)  
(Voir ci-dessus, litt. A.)

**441. — JASPAR** (Joseph), 12, rue Jonfosse, à Liège.

Régulateur photoélectrique vertical, simple, 70 francs.  
Id. maintenant la lumière au même point, 150 francs.

Régulateur photoélectrique horizontal, maintenant la lumière au même point, 200 francs.

Chronographe, système Le Boulengé, 660 francs.

Clepsydre électrique, système Le Boulengé, 480 francs.  
(Grande galerie.)

Les trois premiers appareils sont de l'invention de M. Jaspas, qui les expose à la fois comme *constructeur* et comme *inventeur* ; le chronographe et la clepsydre sont exposés par M. Jaspas comme *constructeur*, ce fabricant ayant d'ailleurs le monopole des appareils inventés par M. Le Boulengé.

Etablissement fondé en 1843. — Méd. 2<sup>e</sup> cl. Paris 1855 ; ment. hon. Londres, 1862 ; méd. bronze Paris, 1867 ; diplôme Londres, 1871.

**442. — WILLEQUET** (Yves), inspecteur de l'instruction primaire, 23, rue de la Chaux, à Gand.

Horloge universelle, 500 francs.  
(Galerie latérale belge.)

Cette horloge, qui marque simultanément l'heure dans les principales villes du monde entier, à moins d'une minute près, peut être utilement employée dans les bureaux du télégraphe, les gares de chemins de fer, etc., par tous ceux qui désirent connaître l'heure qu'il est dans toutes les villes importantes du globe terrestre. Cette horloge pourra, en outre, servir d'objet d'ornement.

L'exactitude des indications de l'*horloge universelle* peut être vérifiée par la *Connaissance des temps*, publiée par le *Bureau des longitudes*, et par toute publication scientifique analogue.